

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--:--:--:--

DECRET N° 77-66 du 11 Mars 1977

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 10 Mars 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 10 Mars 1977, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, assurera l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Mars 1977

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MISON-MF 6 Autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 UNB 2
BN 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB 1